AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er}Janvierau 30 Septembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 585 471,074 TND, un actif net de 7 558 107,404 TND et un bénéfice net trimestriel de 91766 ,722 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers,

conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la

société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne

s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la

société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont

exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport

de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en

Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer

sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve

sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie

du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 29 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept19	30-sept18	31-déc18
Portefeuille-titres	3.1	4 205 111,137	8 064 336,828	6 226 122,617
Obligations de sociétés Emprunts d'Etat		1 387 808,108 2 486 607,029	4 528 473,834 3 535 862,994	•
Titres des Organismes de Placement Collectif		330 696,000	0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 371 848,946	4 354 075,253	2 524 745,108
Placements monétaires Disponibilités		2 260 343,088 1 111 505,858	3 433 865,834 920 209,419	2 327 873,586 196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	8 510,991	10 000,000	9 424,420
Total Actif	-	7 585 471,074	12 428 412,081	8 760 292,145
Passif				
Dettes sur opérations de pensions livrées		0,000	0,000	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 137,877	25 707,115	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	15 225,793	15 459,213	18 046,784
Total Passif	-	27 363,670	41 166,328	1 058 097,692
Actif net		7 558 107,404	12 387 245,753	7 702 194,453
Capital	3.8	7 263 371,360	11 951 559,769	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	294 736,044	435 685,984	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,233	65,228	40,097
Sommes distribuables de la période		294 732,811	435 620,756	360 899,414
Actif net	=	7 558 107,404	12 387 245,753	7 702 194,453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 585 471,074	12 428 412,081	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 décembre 2018
Revenus du portefeuille titres Revenus des obligations Revenus des emprunts d'Etat	3.2	50 845,373 17 773,799 33 071,574	179 734,076 73 241,595 106 492,481	117 300,583 73 116,817 44 183,766	464 584,454 333 435,749 131 148,705	557 234,563 381 902,251 175 332,312
Revenus des placements monétaires Revenus des billets de trésorerie Revenus des certificats de dépôt Revenus des comptes à vue	3.4	61 400,478 46 026,120 5 142,206 10 232,152	174 530,304 150 878,519 7 164,856 16 486,929	91 713,561 70 780,738 9 049,528 11 883,295	341 941,587 268 290,120 33 800,800 39 850,667	407 226,247 324 524,671 34 848,051 47 853,525
Total des revenus des placem	ents	112 245,851	354 264,380	209 014,144	806 526,041	964 460,810
Intérêts des mises en pension Charges de gestion des placements	3.12 3.9	0,000 (12 137,875)	(6 557,983) (38 978,878)	0,000 (25 707,113)	(9 488,956) (100 584,765)	(20 153,640) (118 474,595)
Revenus nets des placements		100 107,976	308 727,519	183 307,031	696 452,320	825 832,575
Autres produits Autres charges	3.10	0,000 (7 245,897)	0,000 (21 632,162)	0,000 (8 376,318)	0,000 (30 293,409)	0,000 (36 162,797)
Résultat d'exploitation		92 862,079	287 095,357	174 930,713	666 158,911	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		44 006,048	7 637,454	(109 578,479)	(230 538,155)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		136 868,127	294 732,811	65 352,234	435 620,756	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins)		(44 006,048)	(7 637,454)	109 578,479	230 538,155	428 770,364
values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation de titres		7,190 0,000	9 769,456 (19 541,460) (1 033,830)	(6 139,590) (125,173) (1 665,108)	(19 516,237) 3 647,358 (7 318,715)	(25 661,830) 3 928,481 (8 631,023)
Résultat de la période		91 766,722	276 289,523	167 000,842	642 971,317	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	91 766,722	276 289,523	167 000,842	642 971,317	759 305,406
Résultat d'exploitation	92 862,079	287 095,357	174 930,713	666 158,911	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 102,547)	9 769,456	(6 139,590)	(19 516,237)	(25 661,830)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	7,190	(19 541,460)	(125,173)	3 647,358	3 928,481
Frais de négociation de titres	0,000	(1 033,830)	(1 665,108)	(7 318,715)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	0,000	(360 936,891)	0,000	(990 907,468)	(990 907,468)
Transaction sur capital	1 383 400,794	(59 439,681)	(3 600 893,769)	(12 557 590,678)	(17 358 976,067)
Souscription	2 895 027,745	13 342 474,447	14 833 970,404	45 354 462,035	56 926 259,306
Capital	2 837 400,000	13 282 600,000	14 586 500,000	45 039 800,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(37 267,708)	(167 155,301)	(154 154,186)	(458 047,239)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	94 895,453	227 029,748	401 624,590	772 709,274	1 236 511,108
Rachat	1 511 626,951	13 401 914,128	18 434 864,173	57 912 052,713	74 285 235,373
Capital	1 480 200,000	13 350 500,000	18 115 700,000	57 493 900,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(19 461,857)	(167 977,553)	(192 057,947)	(585 111,024)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	50 888,808	219 391,681	511 222,120	1 003 263,737	1 665 322,911
Variation de l'actif net	1 475 167,516	(144 087,049)	(3 433 892,927)	(12 905 526,829)	(17 590 578,129)
Actif net					
En début de période	6 082 939,888	7 702 194,453	15 821 138,680	25 292 772,582	25 292 772,582
En fin de période	7 558 107,404	7 558 107,404	12 387 245,753	12 387 245,753	7 702 194,453
Nombre d'actions					
En début de période	60 031	74 282	156 134	245 383	245 383
En fin de période	73 603	73 603	120 842	120 842	74 282
Valeur liquidative	102,687	102,687	102,507	102,507	103,688
Taux de rendement de la période	1,340%	3,720%	1,162%	3,367%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2019, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres);
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er}janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2019	% actif
Titres OPCVM				
Parts des fonds communs		325 021,000	330 696,000	4,360%
FCP WAFA CAPITALISATION	3 000	325 021,000	330 696,000	4,360%
Obligations de sociétés admises à la cote		1 368 974,168	1 387 808,108	18,296%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	40 962,825	0,540%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 113,600	0,437%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	100 330,521	1,323%
BH 2009-B	4 000	184 400,000	190 268,800	2,508%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	330 590,400	4,358%
BTE 2010-B	2 000	20 000,000	20 032,000	0,264%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	206 252,000	2,719%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	243 811,200	3,214%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 593	129 637,500	130 897,562	1,726%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	91 549,200	1,207%
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 636 149,250	2 486 607,029	32,781%
Obligations de l'Etat		3 160,750	3 256,884	0,043%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 016,975	0,027%
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	20	1 193,750	1 239,909	0,016%
Bons du trésor assimilables		2 632 988,500	2 483 350,145	32,738%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 374	2 632 988,500	2 483 350,145	32,738%
TOTAL		4 330 144,418	4 205 111,137	55,436%

3.2 <u>Les revenus du portefeuille titres :</u>

Les revenus du portefeuille titres totalisent 179 734,076 TND pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées	50 845,373	<u>179 734,076</u>	117 300,583	464 584,454	<u>557 234,563</u>
Revenus des obligations de sociétés	17 773,799	73 241,595	73 116,817	333 435,749	381 902,251
- intérêts	17 773,799	73 241,595	73 116,817	333 435,749	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>33 071,574</u>	<u>106 492,481</u>	44 183,766	<u>131 148,705</u>	<u>175 332,312</u>
- intérêts	33 071,574	106 492,481	44 183,766	131 148,705	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	50 845,373	179 734,076	117 300,583	464 584,454	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 3 371 848,946 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		2 246 023,816	2 260 343,088	29,798%
Emetteur TSB				
Certificats de dépôt	1	495 243,898	496 186,048	6,541%
TSB 40J 23/09/2018 (10.83%)	1	495 243,898	496 186,048	6,541%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	386 709,265	388 364,927	5,120%
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019 (13.00%)	1	290 031,949	291 554,686	3,844%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019 (13.00%)	1	96 677,316	96 810,241	1,276%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	584 891,041	587 014,405	7,739%
STEQ 90J 18/09/2019 (13.00%)	1	584 891,041	587 014,405	7,739%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	536 150,121	538 849,903	7,104%
GIF 90J 13/09/2019 (13.00%)	1	536 150,121	538 849,903	7,104%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	243 029,491	249 927,805	3,295%
AMS 100J 24/06/2019 (13.00%)	1	243 029,491	249 927,805	3,295%
<u>Disponibilités</u>		1 111 505,858	1 111 505,858	14,653%
Dépôts à vue		1 111 505,858	1 111 505,858	14,653%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 357 529,674	3 371 848,946	44,451%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 174 530,304 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	46 026,120	150 878,519	70 780,738	268 290,120	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	5 142,206	7 164,856	9 049,528	33 800,800	34 848,051
Intérêts des comptes courants	10 232,152	16 486,929	11 883,295	39 850,667	47 853,525
TOTAL	61 400,478	174 530,304	91 713,561	341 941,587	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 510,991 TND au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	0,000	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	8 500,000	10 000,000	4 000,000
TOTAL	8 510,991	10 000,000	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 12 137,877 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 334,954	9 181,120	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 201,949	11 017,331	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 600,974	5 508,664	3 833,538
TOTAL	12 137,877	25 707,115	17 889,833

3.7. Autres Créditeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à 15 225 ,793 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	601,065	1 105,858	746,752
Provision jeton de présence	7 816,712	6 731,634	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 726,154	7 479,498	8 208,282
TCL	81,862	142,223	91,580
TOTAL	15 225,793	15 459,213	18 046,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 se détaillent ainsi:

Capital au 01/01/2019	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	13 282 600,000
Nombre de titres émis	132 826
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	13 350 500,000
Nombre de titres rachetés	133 505
Capital au 30/09/2019	
Montant (en nominal)	7 360 300,000
Sommes non distribuables	-96 928,640
Montant du capital au 30/09/2019	7 263 371,360
Nombre de titres	73 603
Nombre d'actionnaires	277

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2019 :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	5 675,000	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	4 094,456	-19 516,237	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 418,000	916,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-20 959,460	2 731,358	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 033,830	-7 318,715	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-10 805,834	-23 187,594	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs Régularisations sommes non distribuables souscriptions Régularisations sommes non distribuables rachats	-86 945,058 -167 155,301 167 977,553	-236 516,422 -458 047,239 585 111,024	-236 516,422 -584 451,802 764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-96 928,640	-132 640,231	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 38 978,878 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 334,952	13 921,026	9 181,118	35 923,136	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 201,949	16 705,235	11 017,330	43 107,749	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2 600,974	8 352,617	5 508,665	21 553,880	25 387,418
TOTAL	12 137,875	38 978,878	25 707,113	100 584,765	118 474,595

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019 à 21 632,162 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2019	Période du 1 ^{er} Juillet au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	2 263,056	7 341,168	2 016,456	7 583,375	8 312,159
Redevance CMF	1 733,939	5 568,274	3 672,368	14 368,952	16 924,584
Jetons de présence	3 024,684	7 816,542	2 268,536	6 731,634	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000	0,000
Autres impôts	224,218	706,178	418,958	1 609,448	1 925,884
TOTAL	7 245,897	21 632,162	8 376,318	30 293,409	36 162,797

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	2,610	-1,997	3,233
Exercice n	287 095,357	227 027,138	-219 389,684	294 732,811
Sommes Distribuables		294 736,044		

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension » (compte n°319 000).** La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées » (compte n° 458 900).**

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 30.09.2019 à6 557,983 TND, contre un solde de 9 488,956 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations:

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2019, Al HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.